Recrutement et mobilisation d'un expert du Bureau National de la Sécurité des Embarcations (BNSP) pour l'animation d'un séminaire de formation sur la sécurité nautique, la prévention des risques et la protection de l'environnement des embarcations des For

LIMITE DE CANDIDATURE

26 Novembre 2026

DURÉE DE LA MISSION

Court Terme

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Afrique

Répondant à une priorité commune de l'Union européenne et du Sénégal, le Projet entend par une approche globale, inclusive et concertée contribuer à renforcer les capacités des forces de sécurité intérieure en matière de prévention, de renseignement et de lutte contre les trafics illicites aux frontières et la criminalité organisée, y compris le trafic de migrants, la traite des êtres humains et le terrorisme. Renforcer la surveillance et le contrôle des frontières terrestres et maritimes, sensibiliser la population aux risques liés à la migration illégale et protéger les victimes de trafics et de la traite des êtres humains.

Le POC II poursuit la consolidation des forces de sécurité et judiciaires initiées par les projets SENSEC-UE et POC en appuyant les services spécialisés qui combattent cette criminalité organisée de façon principale, La Direction générale de la police nationale, le Haut commandement de la gendarmerie nationale, la Direction générale des douanes, la Direction des eaux et forêts, la CENTIF, la DACG secondairement, tous les acteurs directs et indirects qui participent à la lutte contre les trafics :

Les juridictions judiciaires régionales, les collectivités territoriales, les élus locaux, le CNLTP, le CILMI, les associations d'aide aux victimes de la traite s'agissant d'une criminalité transfrontalière, les coopérations régionales policières et leur corollaire judiciaire sont bien entendu pris en compte.

Le projet s'articule autour de 5 Axes spécifiques :

AS1 : Renforcer le dispositif de lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains au Sénégal en consolidant les compétences des forces de sécurité.

AS2 : Améliorer et densifier le dispositif territorial des forces de sécurité en vue d'un renforcement des contrôles et de la surveillance des frontières terrestres et l'optimisation de la gestion interne.

AS3 : Accompagner les forces de défense dans la montée en puissance du dispositif de secours en mer et la sécurisation de la frontière maritime avec la nécessité d'une approche intégrée qui prend en compte les aspects opérationnels, juridiques et humanitaires

AS4 : Protection des victimes par une approche multidisciplinaire impliquant des institutions gouvernementales, des organisations non gouvernementales, et des acteurs de la société civile.

AS5 : Sensibiliser sur les risques associés à la migration illégale de manière proactive et continue. Par une approche multidimensionnelle intégrant communication, éducation, collaboration communautaire et plaidoyer

contexte et justification

Dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles des Forces de Sécurité Intérieure (FSI), notamment la Gendarmerie nationale et la Police nationale, la sécurisation des opérations nautiques constitue un enjeu majeur de protection des personnels, de préservation du matériel et de prévention des risques environnementaux.

L'exploitation des embarcations de 7 à 15 mètres expose les équipages à plusieurs risques, notamment les incendies liés aux hydrocarbures, les explosions provoquées par l'accumulation de vapeurs d'essence, les défaillances des circuits électriques, les fuites de carburant ainsi que les pollutions accidentelles du milieu aquatique.

Ces risques peuvent être aggravés par l'insuffisance des procédures de contrôle technique, l'absence de protocoles harmonisés de ravitaillement, les lacunes en matière de maintenance préventive et le manque de préparation des équipages face aux situations d'urgence.

Dans cette perspective, il est envisagé de mobiliser un expert du Bureau National de la Sécurité des Embarcations (BNSP), disposant de compétences techniques et opérationnelles avérées en matière de sécurité nautique, de prévention des incendies, de contrôle des installations techniques et de protection de l'environnement maritime et fluvial.

L'expert aura pour mission d'accompagner les FSI dans l'élaboration d'outils opérationnels harmonisés, la formation des personnels et la définition d'un dispositif durable de prévention et de gestion des risques liés à l'exploitation des embarcations.

objectifs de la mission:

Objectifs de la mission

La mission s'inscrit dans le cadre de la réalisation de l'activité 3, et le renforcement durablement la sécurité des personnels, la conformité technique des embarcations de 7 à 15 mètres et la protection de l'environnement lors des opérations des FSI (Gendarmerie et Police), en instaurant une véritable culture institutionnelle de prévention et de gestion des risques.

L'expert formateur sera assisté des mentors pour une bonne efficience de la mission.

Objectifs spécifiques

L'expert du BNSP devra notamment :

1. Analyser les risques majeurs : expliquer les phénomènes d'inflammabilité de l'essence, d'accumulation des vapeurs toxiques et explosives ainsi que les facteurs humains et organisationnels susceptibles de provoquer des accidents.

2. Sécuriser les installations techniques : présenter une méthodologie de contrôle des réservoirs, des durites, des évents, des circuits électriques, des systèmes d'alimentation en carburant et des dispositifs de ventilation des cales.

3. Normaliser le ravitaillement : élaborer et proposer une procédure standardisée de ravitaillement en carburant à quai, intégrant les mesures de sécurité avant, pendant et après l'opération.

4. Prévenir et gérer les pollutions : former les personnels aux conduites à tenir en cas de fuite ou de déversement d'hydrocarbures et aux modalités de collecte, de stockage et d'élimination des déchets dangereux à bord.

5. Maîtriser les situations d'urgence : renforcer les capacités des équipages en matière de prévention et de lutte contre les feux d'hydrocarbures, d'évacuation, d'alerte et de secourisme d'urgence.

6. Harmoniser la doctrine FSI : élaborer des outils communs de contrôle, des checklists, des fiches réflexes et des registres de maintenance applicables à la Gendarmerie et à la Police nationale**.**

Résultats prévus

À l'issue des trois (03) jours de travaux, les résultats suivants devront être obtenus :

- Une procédure officielle et harmonisée de ravitaillement en carburant à quai est élaborée et soumise à validation par les autorités compétentes de la Gendarmerie et de la Police.
- Une checklist « Inspection et contrôle avant appareillage » est élaborée et mise à la disposition des chefs de bord.
- Un ensemble de fiches réflexes d'urgence portant sur les incendies et explosions, les fuites et pollutions ainsi que les procédures d'évacuation est élaboré.
- Les personnels participants ont acquis et évalué les compétences pratiques nécessaires à travers des exercices et simulations sur le terrain.
- Les personnels savent traiter les différents cas de brulures

description des tâches de l'expert

L’expert sera chargé des missions suivantes.

3.1. Diagnostic technique et analyse des risques

• Présenter les principaux risques liés à l'exploitation des embarcations équipées de moteurs essence.

• Identifier les principales causes d'incendies, d'explosions et d'accidents liés au carburant.

• Expliquer les mécanismes de formation et d'accumulation des vapeurs inflammables dans les compartiments techniques.

• Présenter les facteurs de risque liés aux comportements humains, aux pratiques de maintenance et aux conditions d'exploitation.

3.2. Élaboration de la procédure harmonisée de ravitaillement

L'expert devra concevoir une procédure opérationnelle standardisée intégrant trois phases :

Avant le ravitaillement :

• Sécurisation de l'embarcation à quai.

• Arrêt des moteurs et des équipements électriques non indispensables, selon les prescriptions applicables.

• Interdiction de fumer et maîtrise des sources d'inflammation.

- Vérification de l'absence de fuite et de vapeurs suspectes.
- Contrôle des conditions de ventilation.
- Préparation des moyens de lutte contre les déversements accidentels.

Pendant le ravitaillement :

- Surveillance permanente de l'opération.
- Prévention des débordements et déversements.
- Respect des capacités de remplissage des réservoirs.
- Maintien des moyens d'intervention à proximité.
- Arrêt immédiat de l'opération en cas d'anomalie.

Après le ravitaillement :

- Vérification de l'absence de fuite et de déversement.
- Nettoyage et sécurisation de la zone.
- Ventilation et contrôle des compartiments concernés conformément aux prescriptions du constructeur.
- Vérification de l'absence de vapeurs inflammables avant remise en service.
- Enregistrement de l'opération dans le registre de bord.

3.3. Prévention et gestion des pollutions

L'expert devra :

- Présenter les risques environnementaux liés aux hydrocarbures.
- Démontrer les techniques de prévention des déversements accidentels.
- Former les participants à l'utilisation des kits antipollution.
- Définir les procédures de confinement et de récupération des hydrocarbures.
- Proposer des modalités de stockage temporaire des déchets dangereux.
- Présenter les circuits de traitement et d'élimination des déchets conformément à la réglementation applicable.

3.4. Gestion des situations d'urgence

L'expert devra préparer et animer des modules pratiques sur :

- La conduite à tenir face à un incendie d'origine électrique, chimique ou lié aux hydrocarbures.
- Les procédures d'alerte et de déclenchement des secours.
- L'utilisation appropriée des extincteurs et autres moyens de lutte contre l'incendie.
- La gestion des risques d'explosion.

- Les procédures d'évacuation et d'abandon de l'embarcation.
- La coordination des équipages lors d'un incident.

Les exercices devront être réalisés dans des conditions maîtrisées, sans exposition réelle des participants à des flammes, vapeurs inflammables ou hydrocarbures dangereux.

3.5. Harmonisation des outils et procédures FSI

L'expert devra accompagner les représentants des deux institutions dans la production des outils suivants :

- Checklist d'inspection avant appareillage.
- Grille d'audit technique et environnemental.
- Procédure standardisée de ravitaillement.
- Fiches réflexes de gestion des urgences.
- Registre de maintenance préventive.
- Fiche de signalement des incidents et anomalies.
- Tableau de suivi des mesures correctives.

3.6. Gestions des personnes brûlées

- Gestion des victimes brûlées :
- Comprendre et évaluer les brûlures
- Prise en charge opérationnelle d'une victime brûlée
- Cas particulier de la brûlure chimique

Profil recherché

1. **Profils de l' expert**

L'expert devra répondre aux critères suivants :

- Être un cadre technique ou opérationnel du Bureau National de la Sécurité des Embarcations (BNSP), ou disposer d'une expérience équivalente officiellement reconnue.
- Être titulaire d'un diplôme supérieur ou d'une qualification professionnelle en sécurité nautique, mécanique navale, génie maritime, électromécanique, prévention des risques ou domaine connexe.
- Justifier de formations complémentaires en prévention des incendies, sécurité des installations de carburant et protection de l'environnement, selon les responsabilités exercées.
- Disposer de connaissances actualisées sur les normes et réglementations applicables aux embarcations de plaisance ou professionnelles, selon leur domaine d'application.

Expérience professionnelle

L'expert devra justifier :

- D'au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle dans le domaine de la sécurité des embarcations, de l'inspection technique navale ou de la prévention des risques nautiques.
- D'une expérience avérée dans le contrôle des installations de carburant et des équipements de sécurité à bord.
- D'une expérience dans la formation des équipages ou des personnels intervenant dans le domaine nautique.
- D'une expérience dans la conception ou l'application de procédures de sécurité et de maintenance.
- Une expérience de collaboration avec les forces de défense et de sécurité, les administrations maritimes ou les services de secours constituera un avantage.

Compétences techniques spécifiques

L'expert devra maîtriser les domaines suivants :

Domaines de compétence

- Sécurité nautique et prévention des risques
- Installations de carburant et circuits moteurs
- Prévention des incendies et explosions
- Inspection technique des embarcations
- Ventilation et sécurité des compartiments moteurs
- Prévention et gestion des pollutions
- Maintenance préventive des équipements
- Secourisme et gestion des urgences
- Élaboration de procédures et outils de contrôle
- Formation et animation pédagogique

Aptitudes professionnelles

L'expert devra également faire preuve :

- D'une capacité à transmettre des connaissances techniques à des personnels opérationnels.
- D'un sens élevé de la rigueur et de la responsabilité.
- D'une aptitude à conduire des exercices pratiques et des simulations.
- D'une capacité d'analyse et de résolution des problèmes techniques.
- D'une bonne capacité rédactionnelle pour élaborer des procédures et documents institutionnels.
- D'une aptitude à travailler avec des personnels issus de différentes administrations.

2. **Divers**

Le point de contact au niveau du siège du POC II à Dakar est Zakiya GENEVEE z.genevee@poc-senegal.eu (tel. 00 221 78 467 72 06). Les candidatures et CV devront lui être également adressés **avant le 26 novembre 2026**.


Pour postuler à cette offre, rendez-vous sur le site CIVIPOL.fr
WWW.CIVIPOL.FR